



**L'eau dans les
Etablissements
Médico-Sociaux**

Risques infectieux
et
Démarche qualité



MAJ OCT. 2024
SEPT 2021

L'eau pour la consommation humaine en ESMS



**JOURNÉE DE
PRÉVENTION DU
RISQUE INFECTIEUX
EN EHPAD
19 11 2024**

x

Réactualisation :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine NOR : SPRP2224255A
- LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (1)
 - 1er janvier 2021, fin à la distribution gratuite de bouteilles en plastique baisse des températures des réseaux d'eau

journée EHPAD 19/11/2024

NEW

Evaluation des risques des réseaux d'eau : Arrêté du 01/01/2023

- Obligatoire pour tous les propriétaires d'un réseau d'eau intérieur desservant plus de 10 m³/jour en moyenne ou desservant 50 personnes au moins.
- Evaluation à réaliser avant Janv. 2029 et à transmettre à l'ARS
- Mise à jour régulière et au moins tous les 6 ans



- Analyse des risques (revue documentaire et visite sur site)
- Stratégie de surveillance de la qualité de l'eau
- Mesures de gestion des risques

2024-Checklist-Legionelle-EMH.pdf (cpias-auvergnerhonealpes.fr)

Carnet sanitaire : Art. R. 1321-23 du CSP

- obligatoire pour toutes les installations de production et de distribution d'eau.
- Contient la surveillance T:, *schéma du réseau, procédures, traçabilité des actions de vérification, de maintenance, des actions correctives et des campagnes de prélèvements*

Crise de l'eau et Développement Durable : impacts

NEW

*L'usage des eaux impropres à la consommation humaine sont exclues de ce livret (arrêté et décret du 07/2024)

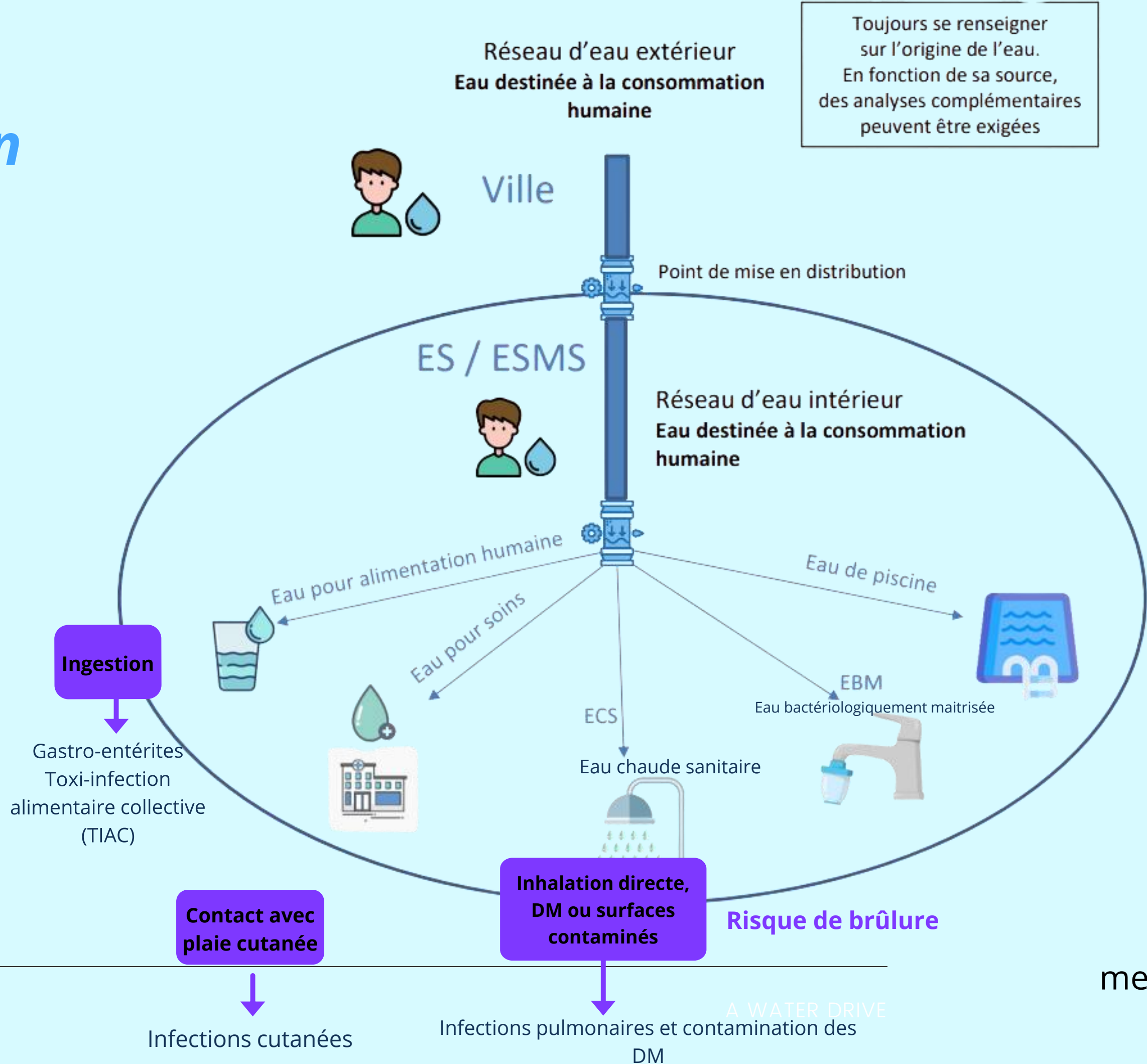
<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-decret-et-d-arrete-relatifs-a-l-a2964.htm>

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020

- Arrêt utilisation du plastique et de fontaine à bonbonne d'eau, machine à gazéifier domestiques...
- Diminution des températures



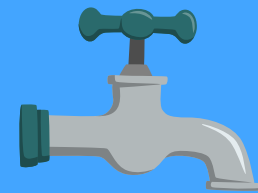
Répartition des usages de l'eau en ESMS et risques



Prévention des risques : mesures générales



- Prévenir la stagnation de l'eau qui favorise la prolifération des micro-organismes



- Prévenir la contamination des points d'usage



- Réaliser une surveillance de la qualité de l'eau
 - Contractualisation avec un laboratoire agréé (Arrêté du 25 février 2021)



- En cas de travaux (Article R1321-56 du CSP)

Eau Froide

Usages alimentaires

Fréquence des contrôles

- Installations desservant plus de 10 m³/j ou au moins 50 personnes: (arrêté du 30/12/22)
- selon l'évaluation des risques et avis de l'EOH/EMH
- au minimum, 1 campagne annuelle

Lieu des contrôles, à titre indicatif

- Point d'arrivée d'eau dans la structure
- Points de consommation selon l'analyse des risques

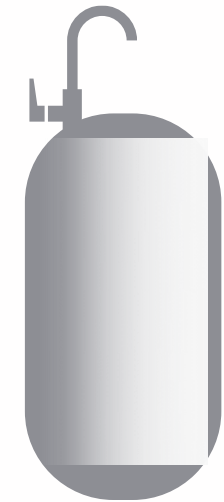
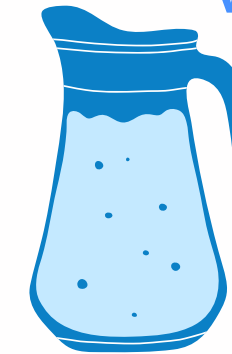
sor

Limites qualitatives bactériologiques :

Elles correspondent à l'analyse de type D1 de l'arrêté du 11 janvier 2007 "Programme d'analyses de routine effectué aux robinets utilisé pour la consommation humaine"

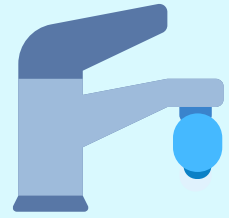
Eau Bactériologiquement Maîtrisée/ en cas de contamination du réseau

Points de Vigilance



- Les bonbonnes à eau ne sont plus recommandées car impact écologique, économique, sociaux (manipulation et poids) et risques infectieux (contrôle et stockage) Loi Agec
- Eviter l'usage d'appareil à gazéification domestique





Eau Bactériologiquement Maîtrisée/ en cas de contamination du réseau

- Eau de **qualité microbiologique supérieure** à l'eau du réseau obtenue grâce à un filtre à usage unique
- **Identifier les points du réseau** :
 - Résidents immunodéprimés, vulnérables vis à vis de la légionelle
 - Soins pour lesquels l'eau du réseau présente un risque de contamination
 - En cas d'épidémie ou de points d'eau contaminés à sécuriser
- **Vérifier les micro-organismes retenus par le filtre et sa date de validité**
- **Pas de contrôle en routine**, efficacité sous la responsabilité du fabricant ou du fournisseur

Eau stérile conditionnée

- Pour tout soin à **risque respiratoire : aérosol, oxygénothérapie** (humidification), **appareillage apnée du sommeil...**
- Petit contenant à éliminer après ouverture (perte de stérilité)
- Date de péremption et condition de stockage à vérifier

Prélèvements d'eau chaude et analyse



En application de l'Arrêté du 30 décembre 2022 les prélèvements d'eau et analyses doivent être réalisés par un laboratoire accrédité.

Lieux

Identification des points à risque

- **Points critiques** choisis selon la structure, la fréquence d'utilisation, les usages, (douches, salon de coiffure,...):
- **Points d'usage à risque** et les plus éloignés de la production (ECS),

Fréquence

Annuellement au minimum (réglementaire). plus si nécessaire

Ponctuellement :

- investigation autour d'un cas ou de cas groupés de légionellose
- Réseau non utilisé depuis plusieurs semaines, réseau neuf ou après travaux important (Après purge et 3 semaines avant ouverture)

Outil :

Argumentaire
Check-list

Réseau d'eau contaminé en ES/ESMS

Investigations et actions correctives dans l'ordre chronologique



CPias
Auvergne • Rhône • Alpes



Eaux de piscine de rééducation

- **Conformes aux dispositions réglementaires (décret n° 2022-656 du 26 mai 2021), cat B :**
 - Eaux des piscines et bains à remous (SPA/Jacuzzi) à usage collectif**
 - Bains individuels si non vidangés** entre chaque utilisateur
- **Contrôle sanitaire sous responsabilité de l'ARS,**
- **Procédure d'entretien, de contrôle et de gestion des non-conformités**

[webinaire 19 Avril 2022 nouvelle réglementation piscine et SPA ARS-CPias Occitanie](#)

- **HORS Réglementation** Cf traitement des DM
- **Baignoire avec eau non traitée**
- **Assurer une vidange, un nettoyage et une désinfection après chaque utilisation**



outils pour vous aider



[L'eau en établissements médico-sociaux \(EHPAD, FAM, MAS...\) - Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins](#)



Centre d'appui pour la prévention

[Animation](#) • [Agenda](#) • [Signalement](#) • [Alertes](#) • [Outils](#) • [Campagnes](#) • [For](#)

[Accueil](#) > [Maitrise du risque légionelle en ESMS](#)

Maitrise du risque légionelle en ESMS

[2024-Checklist-Legionelle-EMH.pdf](#)
(cpias-auvergnerhonealpes.fr)



ANALYSE

CARTOGRAPHIE

DAMRI - Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux

Etablissement évalué : CPIAS - OCCITANIE

ORGANISATION PMRI

SOINS

ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT : Qualité de l'eau

L'établissement réalise la cotation relative à la fréquence des éléments de maîtrise afin de déterminer la criticité du risque et mettre en place les actions d'amélioration.

Eau chaude sanitaire en EMS :
le carnet sanitaire



Télécharger

[Elaboration carnet sanitaire ecs ems 12-10-21.pdf](#)

Mardi 19 avril 2022

Nouvelle réglementation piscine et SPA et impacts sur les ES et EMS (secteur personnes âgées et personnes en situation de handicap)

- **Intervenante** : Mme HANOTTE, Ingénieure d'études sanitaires ARS Occitanie

[Accéder à l'enregistrement](#)

[Accéder au support](#)

- Si vous souhaitez recevoir par courrier postal un exemplaire de la [plaquette](#) réalisée par l'ARS sur l'[aide à la maîtrise de la qualité de l'eau d'une piscine](#) en version



Télécharger la plaquette (ARS)

[Visioconférences passées - Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins](#)

DAMRI - Démarche d'Analyse et de Maîtrise du Risque Infectieux (cpiasbfc.fr)